

LES JUSTIFICATIFS À FOURNIR

Les demandes incomplètes ne pourront être traitées.

Pour toutes demandes :

- Pièce d'identité et Livret de famille (si enfant) ;
- Justificatif de domicile ;
- Une photo d'identité récente, si possible ;

Pour les bénéficiaires du RSA Socle :

- Attestation de la CAF ;

Pour les bénéficiaires du RSA Activité :

- Justificatif de ressources ;

Pour les demandeurs d'emploi :

- Dernier volet d'actualisation Pôle emploi ;

Pour les contrats aidés :

- Contrat de travail ;

Pour les personnes hébergées :

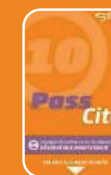
- attestation sur l'honneur et un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois ;

Si l'intéressé vit encore chez ses parents, l'ensemble des ressources de la famille sera pris en compte.

Si le titulaire de la carte ne peut pas se déplacer, une procuration écrite du bénéficiaire ainsi que sa pièce d'identité seront demandées.



Cité PASS



Aide aux transports pour les Vandopériens en recherche d'emploi

Centre Communal d'Action Sociale
Hôtel de Ville
7, rue de Parme
Vandœuvre-lès-Nancy
03 83 51 80 05

Cité PASS



La Métropole du Grand Nancy a mis en place un titre de transport valable sur les réseaux urbains en faveur des Vandopériens en recherche d'emploi bénéficiaires du RSA en Contrat Unique d'Insertion (CUI) ou Stagiaires de la formation professionnelle.

Les bénéficiaires peuvent se voir attribuer deux à quatre Pass 10 par mois selon leur situation.

Le conseil municipal de Vandoeuvre accorde la gratuité des 4 premiers Cité Pass lors de la toute première demande.

La vente des Cité Pass a lieu dans les locaux du CCAS.

LES LUNDIS
8h30 > 11h30
13h30 > 16h30
et
les jeudis
13h30 > 16h30

Les conditions à remplir pour bénéficier des

Cité PASS

Cette aide aux transports est dédiée aux personnes en insertion socioprofessionnelle, et dont les ressources sont équivalentes aux seuils mensuels suivants :

- 754€ pour une personne seule
- 1 130€ pour deux personnes
- 1 356€ pour trois personnes
- 1 582€ pour quatre personnes
- 1 883€ pour cinq personnes

Au-delà de cinq personnes, veuillez contacter le CCAS.

- Le prix du Cité Pass, 10 voyages est fixé à 3,50€.
- Lors de l'achat des Cité Pass, la carte d'identité de transport vous sera demandée.
- Le droit est ouvert pour 6 mois, à l'issue de cette période, il vous sera demandé de justifier à nouveau de votre situation.

Les Cartes Bancaires ainsi que les billets au-delà de 20€
ne sont pas acceptés.

Seuls les chèques, billets de 5€, 10€ & 20€
sont acceptés.

L'appoint est préférable.